

Futur propriétaire du Château de l'Aile, Bernd Grohe fait des promesses, tandis que son frère Charles vend le Château de Vincy «en pièces» ...

Patrimoine • En réponse aux critiques sur son projet de réhabilitation du Château de l'Aile, Bernd Grohe promet qu'il ne sollicitera pas de subventions étatiques pour le restaurer et s'engage à étudier le financement d'un programme culturel.

Pendant ce temps, son frère vend aux enchères la quasi totalité du contenu du Château de Vincy, près de Rolle.

L'enquête du *Régional*, sur l'opération immobilière liée au Château de l'Aile fait des remous au sein du microcosme veveysan. Une fois de plus. Tant les promoteurs de cette opération immobilière que la Municipalité de Vevey accusent leurs opposants, Pierre Chiffelle et Franz Weber, de propaguer des «arguments fallacieux». Notamment sur l'origine de la fortune des Grohe (lire l'encadré).

«Il convoite une nouvelle demeure»

Mais au-delà de la polémique, cette enquête aura eu le mérite de provoquer des prises de conscience et de permettre des prolongements. Dont un, saisissant, au sujet du Château de Vincy, situé en dessus de Rolle et propriété de Charles Grohe, frère de Bernd Grohe, à qui la Municipalité de Vevey s'apprête à céder le Château de l'Aile. «Allez voir sur internet, la galerie Koller de Zürich met en vente tout le contenu de ce Château», alerte Franz Weber, «c'est effarant!». Deux jours plus tard, un journal local confirme, en première page: «Le Château de Vincy part en pièces». Et notre confrère de raconter: «C'est avec surprise qu'on apprenait en décembre dernier que le châtelain (ndlr: Charles Grohe), installé depuis 1997, mettait la demeure en vente. A son arrivée, il s'était pourtant lancé dans de gros travaux de rénovation, étalés sur plusieurs années, tout en manifestant son attachement au site pour longtemps». Si le prix de vente de ce Château par Charles Grohe est connu - une coquette somme de 56 millions de francs, selon la *Feuille des avis officiels* (8/12/2006) - les chiffres varient quant au prix payé par le même Charles Grohe pour l'acquisition du monument, en juin 1996. Entre 5 et 12 millions selon certaines sources, ou 25 millions selon Charles Grohe. Lequel aurait, selon ses dires, investi près de 40 millions pour sa restauration.

Au final, il aura donc habité ce Château dix ans, avant de le revendre à perte, à croire ses chiffres. Après quoi il a bel et bien vendu aux enchères, entre jeudi 22 et vendredi 23 mars, la quasi totalité de son contenu. Soit près de 400 lots de pièces de mobilier de prestige, d'objets de décoration, de tapisserie et de lambris. Une collection estimée à plusieurs millions de francs, que

cet amoureux de meubles anciens avait lui-même réuni, affirme-t-il. Intermédiaire de la vente, la Galerie Koller explique ainsi la motivation de Charles Grohe: «Ce dernier nous confie la vente d'une partie de ses trésors, car il convoite déjà une nouvelle demeure»...

Spéculation immobilière? Et alors!

«C'est surréaliste! S'il est amoureux de meubles anciens, pourquoi les vend-il», questionne Franz Weber, pour qui cette opération «ressemble davantage à de la spéculation immobilière». Selon le registre du commerce, les frères Grohe sont bel et bien actifs dans «le commerce, la gestion, la vente et l'acquisition de biens immobiliers». Reste que c'est leur droit le plus strict d'acheter et de revendre des Châteaux. Et que Bernd Grohe «serait bien bête de ne pas saisir l'opportunité d'un Château à un franc que lui offre la Municipalité de Vevey», entend on régulièrement dire à Vevey. Sachant bien sûr qu'il dit vouloir y investir 19 millions pour le restaurer. Par ailleurs, non seulement Bernd Grohe se présente lui aussi comme un amoureux du patrimoine, dont la motivation est de «sauver ce monument dans les règles de l'art», rappelle Frédéric Gumi, son partenaire local et administrateur de la société Projet 109 SA, mais il a, à plusieurs reprises, annoncé vouloir y habiter avec sa famille.

Lequel Frédéric Gumi pour sa part, bien qu'inscrit au registre du commerce pour notamment «commerce d'objets d'art, opérations immobilières, architecture d'intérieur et décoration», se veut aussi rassurant: «Nous ne visons pas la rentabilité sur ce Château. Nous sommes de bonne foi. Pour preuve, nous voulons aller plus loin qu'une simple restauration et construire ce complexe en respect du développement durable, avec notamment le label Minergie. Nous voulons aussi y créer un centre de promotion et de formation au développement durable. De plus, notre projet tient compte de toutes les critiques de «Sauver Vevey» (ndlr: l'association qui s'était il y a bientôt deux ans violemment opposée au projet du promoteur valaisan Christian Constantin). Reste aussi qu'un conflit d'architecte

se dessine en filigrane de cette polémique. Entre le dossier de «Projet 109 SA» et «Nomad» de la paire Gumi-Gétaz et celui du bureau «U15» de Novello, tous architectes veveysans, de grandes similitudes existent, en termes de volumétrie notamment.

Grohe ne demandera pas de subventions

Autre parallèle saisissant entre les Châteaux de l'Aile et de Vincy, ce dernier n'a jamais fait l'objet d'une demande de classement de la part des autorités ou du propriétaire. Ce qui permet de voir sa substance même mise aux enchères. De plus, «du côté des Monuments historiques, comme le château n'est pas classé, mais seulement répertorié, quand bien même il a un droit de regard sur toute rénovation, l'Etat ne peut s'opposer à sa vente», explique encore le journal local.

Or, le Château de l'Aile se trouve dans le même cas de figure. Pourtant recensé comme «d'importance nationale», il n'a jamais fait l'objet d'une demande de classement de la part de la Municipalité. Ce qui la prive de possibles subventions pour sa restauration, mais surtout, présente l'avantage pour Bernd Grohe de pouvoir un jour le revendre, «à la barbe des veveysans», s'indignait Franz Weber. Mais là aussi, l'enquête du *Régional* aura permis une prise de conscience: «Non seulement Bernd Grohe ne sollicitera pas les subventions étatiques pour restaurer le Château de l'Aile, mais il fera une demande de classement dès sa restauration terminée, dans le but de protéger définitivement la bâtie et son contenu pour les générations futures», promet son partenaire Frédéric Gumi.

Programme culturel en vue

Autre nouveauté, en réaction à la critique des opposants quant à la pauvreté du programme public prévu par la paire Gohe-Gumi dans l'immeuble du Rivage - bureaux, logements, restaurant populaire et accueil de la petite enfance - Frédéric Gumi révèle: «Bernd Grohe s'est d'ores et déjà engagé à étudier le financement d'un programme culturel à développer». Des détails? «Il est trop tôt pour le révéler, mais les idées ne manquent pas».



Au-delà de la polémique, la menace d'un référendum brandie par la paire Chiffelle-Weber aura eu le mérite de provoquer des prises de conscience. Bernd Grohe promet qu'il ne sollicitera pas de subventions pour restaurer le Château de l'Aile et il s'engage à étudier le financement d'un programme culturel.

«Nous n'avons rien contre les Grohe», réagit Franz Weber. «C'est la Municipalité de Vevey que nous critiquons.

Nous ne faisons que défendre le bien de la communauté. Comment peut-elle justifier le don d'un Château?», s'indigne-t-il. Connue par avoir sauvé de nombreux sites, dont celui de Delphes, l'écologiste tire un parallèle avec le Château de Giessbach, près de Brienz, que sa Fondation a acheté 3 millions, avant de le restaurer pour le mettre à disposition de la population.

«On ne me l'a pas donné», ironise l'écologiste, «pour le payer, j'ai lancé

un actionnariat, auprès de la population et des autorités».

Pour l'heure, la Municipalité balaie la menace de référendum brandie par Pierre Chiffelle et Franz Weber, n'y voyant qu'une «campagne d'individus isolés», tout en assurant respecter le processus démocratique. Reste qu'en ayant d'ores et déjà signé les actes de vente, elle viole la Loi sur les communes et met le conseil communal devant un fait accompli (lire l'encadré).

Textes: Serge Noyer

Photomontage: Marc Rouiller

Violation de la Loi sur les communes

Y a-t-il beaucoup d'opposants à ce projet. Est-ce un combat d'architectes, voire un affrontement politique? La suite le dira. Sure d'elle, la Municipalité ne voit pour sa part dans cette menace de référendum qu'une «campagne orchestrée par deux individus isolés». Elle assure que le processus démocratique sera respecté à tous les échelons. Tout indique pourtant qu'elle met le Conseil communal devant un fait accompli, en outrepassant ses compétences, fixées par la Loi sur les communes, qui stipule: «Seul le Conseil communal est habilité à décider d'opérations immobilières». Or l'exécutif a déjà signé les actes de vente et le législatif n'a plus qu'à dire oui ou non, sans aucune possibilité d'amender ce préavis. Quoique décide le Conseil communal, la signature du syndic et du secrétaire municipal sur ces actes engage en effet la commune. Pour bien faire, la Municipalité aurait du se contenter de préparer de simples projets d'actes notariés, sans les signer. «C'est un choix politique qui permet d'éviter plusieurs allées et venues entre notre partenaire et le Conseil communal», justifie le municipal de l'urbanisme Jérôme Christen.

Sur la dizaine de projets reçus au sujet de la réhabilitation de ce secteur, la Municipalité n'en présente qu'un seul au conseil communal. Mais pour un objet d'une telle importance, une réelle prise en compte du processus démocratique n'aurait-elle pas voulu que les autres projets, non pas les dix, mais peut-être les plus pertinents, soient soumis à l'appréciation des élus, voire de la population? «Nous l'aurions fait, s'il y avait eu des projets d'intérêt semblable, mais celui-ci se détachait largement, de par sa qualité et les garanties financières qu'il offre», assure Jérôme Christen. Notons que cette même attitude amènera cette même Municipalité sous peu à présenter un projet, un seul, de parking sous la place du Marché. Alors que là aussi, le législatif a pourtant clairement exprimé son souhait de pouvoir se prononcer sur plusieurs variantes...

Attaques personnelles «mensongères»

Au sujet de l'origine de la fortune de la famille Grohe, cette dernière tient à préciser, par la voix de son partenaire local Frédéric Gumi: «J'apprécie depuis longtemps le ton décapant des articles de M. Noyer sur de nombreux sujets locaux. De même, votre article «Référendum: Weber et Chiffelle à l'assaut du Château de l'Aile» m'a fait sourire», relate le jeune promoteur franco-suisse... «jusqu'au paragraphe «La méthode Grohe». Ce que dit Pierre Chiffelle sur cette méthode Grohe, qui serait «le fruit d'un cynisme dénué de tout scrupule mais malheureusement légal, consistant à racheter des entreprises, les laisser se vider de leur substance, à supprimer des milliers d'emplois et en délocaliser des milliers d'autres, dans le but de se faire un pactole...», est totalement mensonger. Le père de Bernd Grohe, Friedrich Grohe, a acquis en 1938 la firme Berkenhoff et Paschedag, devenue en 1948 la fabrique de robinetterie Friedreich Grohe. D'environ 100 employés à l'origine, l'entreprise en comptait plus de 5700 employés lorsqu'elle fut vendue à BC Partners en 1999. Elle était alors une entreprise non seulement performante et profitable, mais a même été, sous la responsabilité des Grohe, créatrice d'emplois! Son prix de vente était d'environ 1,9 milliards de Deutsch Marks. Actionnaire à 51%, la famille Grohe a donc touché donc le même pourcentage de cette somme, dont il faut encore déduire environ 50% d'impôts. Comme M. Grohe n'était propriétaire que d'une part de ces 51%, il semble évident que sa fortune est exagérée dans tous les médias».

Et c'est là que l'histoire se corse, raconte Frédéric Gumi: «A la grande déception de la famille Grohe, BC Partners revend rapidement l'entreprise à Texas Pacific et Crédit Suisse First Boston. Ces derniers propriétaires n'appliquent pas les mêmes méthodes humanistes des Grohe. La gestion actuelle de l'entreprise, basée uniquement sur le profit à court terme, attriste énormément la famille Grohe qui réprouve clairement ce style de management». Les financiers seraient donc à l'origine de la déconfiture de l'entreprise. 2003 voit la rentabilité du chiffre d'affaires chuter à 2,5%, et un plan d'assainissement abouti à la suppression de 3000 des 5800 emplois et à la fermeture de plusieurs usines allemandes du groupe. «Peut-être que M. Chiffelle s'est tout simplement trompé de cible», lance Frédéric Gumi.

«Bien que discrète, cette famille est au contraire reconnue pour son investissement dans le domaine social. Friedrich Grohe et sa femme sont d'ailleurs citoyens d'honneur de la ville de Hemer en remerciement de leur engagement. La mère de M. Grohe, originaire de la Vallée de Joux, a également œuvré dans le domaine social via la fondation RF Grohe». Frédéric Gumi ajoute que c'est justement parce que la famille a «refusé toute compromission avec le régime Nazi, notamment en refusant de construire des détonateurs, qu'elle fut un partenaire de choix des alliés dans la reconstruction de l'Allemagne».

En conclusion, il se montre beau joueur: «Je trouve sain et normal que le projet de restauration du Château de l'Aile suscite interrogations et débats. Mais alors parlons justement du projet et concentrons notre énergie à trouver la meilleure solution possible à la fois pour les Veveysans et pour la préservation de ce monument. En tant que citoyen de la région depuis longtemps, M. Grohe souhaite marquer son attachement à la ville par un investissement financier et affectif dans cette affaire. Dans cet esprit, je suis à l'écoute de toutes propositions créatives et constructives».